



Vente d'un véhicule à un particulier

Par **LED45**, le **05/03/2010 à 10:58**

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion de marque CITROEN dans une concession, la garantie était de 6 mois. Au bout de 3 mois j'ai revendu ce véhicule à un particulier car j'avais besoin d'argent, ce particulier est tombé en panne 1 mois avant la fin de la garantie. Seulement la garantie ne fonctionnait pas pour cette personne étant donné qu'elle m'était réservée exclusivement. Le particulier en question a entamé des démarches auprès d'un expert auto, je suis allé à la convocation et il a été démontré qu'il n'y avait aucun vice caché car la panne est due à la courroie de distribution qui a cédé prématurément contrairement aux données constructeurs. L'expert et le particulier m'ont demandé de répondre à l'amiable dans un délai de 15 jours pour savoir si j'acceptais de bien vouloir participer aux frais de réparations du véhicule après avoir fait faire un devis. ma question est : est-ce légal de me demander une participation alors que je suis hors de cause de la panne ? Je vous remercie par avance. LED45